

**COMMUNE DE VRAIVILLE**

Tél : 02.32.50.66.04

Fax: 02.32.50.88.28

Email : mairie.vraiville @wanadoo.fr

**SEANCE DU 23 MARS 2010**

Le vingt-trois mars deux mil dix, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	16 mars 2010	Affichée le	16 mars 2010
----------------	--------------	-------------	--------------

Membres en exercice :	15	Membres présents :	15
Nombre de pouvoirs :	0	Nombre de votants :	15
Secrétaire de séance :	Madame Céline CHEVAL est élue secrétaire		

**PRESENTS :** Mme PREVOTEAU Andrée Adjointe, Mme BOURDON Gladys, Mme CHEVAL Céline, Mme DEVAUX Carole, Mr LELIEUR Charles, Mr J.F. MARTIN, Mr MEEUS Marcel, Mr MOREAU Laurent, Mme LEMAUX Béatrice, Mr PAUMIER Jacky, Mme SURVILLE Annie, Mr François JORON, Mr Jackie GOUJON, Mr Hervé GAMBLIN, Mr Christian GRANDSIRE.

**EXCUSE(S) :**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - RECTIFICATIF**

Après vérification l'excédent est de 84 834,60 €

**CONVENTIONS ECOLES EXTERIEURES**

Le Conseil Municipal décide de fixer à **500 €** la participation financière des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à VRAIVILLE et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec ces communes.

**SUBVENTIONS 2010**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2010 ci-dessous :

Compte	Nom de l'organisme	Montant
<b>65738</b>	<b>Autres organismes publics</b>	<b>1000</b>
	Coopérative scolaire	1000
<b>6574</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</b>	<b>2700</b>
	Chasse	270
	Club de l'amitié	400
	Comité des fêtes	1500
	Croix rouge	100
	Don de sang	100
	Myopathie	90
	Blé en herbe	100
	Secours populaire	90
	S.P.A.	50

**TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2010**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de contributions directes qui restent inchangés pour l'année 2010 à savoir les plus bas du canton :

- ✓ Taxe d'habitation : 3.15 %
- ✓ Taxe foncier bâti : 6.95 %
- ✓ Taxe foncier non bâti : 19.70 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces taux.

## **CRÉATION D'UNE COMMISSION D'URBANISME**

Le Conseil Municipal décide de créer une commission d'urbanisme, elle sera composée de M. Jacky PAUMIER, Mme Andrée PRÉVOTEAU, M. Marcel MEEUS, M. Hervé GAMBLIN, M. Laurent MOREAU, Mme Gladys BOURDON, Jean-François MARTIN.

## **CRÉATION POSTE DE DEUXIÈME ADJOINT**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% des l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il vous est proposé la création d'un deuxième poste d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- POUR : 7
- CONTRE : 6
- BLANC : 2

la création d'un deuxième poste d'adjoint au Maire.

## **ÉLECTION D'UN DEUXIÈME ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2010 fixant le nombre d'adjoints au maire à 2,

M. le Maire rappelle que l'élection du deuxième adjoint intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire et de la nomination du premier adjoint lors de l'élection du Conseil Municipal.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du 2<sup>e</sup> adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu ;

- M. Hervé GAMBLIN : 8 voix
- M. Charles LELIEUR : 6 voix

M. Hervé GAMBLIN ayant obtenu la majorité est proclamé deuxième adjoint au Maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

## **DIVERS**

- Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'une **enquête publique** sur l'épandage présentée par la société M REAL ALIZAY est ouverte à compter du 12 avril 2010 et ce jusqu'au 12 mai 2010. Cette dernière est consultable aux horaires d'ouverture de la Mairie.